

**La communication au sujet du P. Marie-Dominique Philippe, suite au Chapitre général des Frères, a suscité des questions, auxquelles nous avons souhaité répondre.**

### **Pourquoi parler publiquement de ces témoignages ?**

Frère Thomas en a d'abord parlé aux frères réunis en Chapitre général, ainsi qu'aux responsables des sœurs. Il lui est en effet apparu que cela relevait de notre responsabilité, dès lors que le P. Marie-Dominique Philippe est notre fondateur et que cela concerne toute la Famille Saint Jean. Frère Thomas a aussi voulu éviter qu'il y ait entre nous de faux secrets de famille, qui ont toujours des effets délétères dans une communauté.

Dire simplement sur quoi portent les témoignages, cela évite qu'on en vienne à faire des amalgames et à raconter les pires choses sur le P. Philippe. Ce qui était le cas depuis quelque temps. Faire la vérité, ce n'est ni idéaliser ni non plus laisser salir sa réputation. Il a donc semblé meilleur de regarder en face cette zone d'ombre du père Philippe et de ne pas diminuer la vérité sur la miséricorde divine à son égard - car Dieu l'a vraiment sanctifié - et à notre égard, car à travers lui Dieu nous a ouvert un chemin authentique de sainteté.

### **Est-ce que cela n'a pas été fait sous une pression extérieure ?**

Il n'y avait aucune contrainte, ni de la part des évêques, ni de la part des témoins, ni de la part des médias.

Cette décision difficile a été prise d'abord dans la prière, puis en concertation avec les autorités de l'Église. Frère Thomas a validé avec elles la justesse de sa décision, avant de la soumettre au Chapitre général, notamment parce que le P. Philippe n'appartient pas qu'à la Famille Saint Jean, mais à toute l'Église catholique, du fait de son rayonnement. Ensuite, frère Thomas, en accord avec la quasi-unanimité du Chapitre général, en a parlé à l'ensemble de la Communauté.

### **Pourquoi ne pas avoir davantage précisé le contenu des témoignages, au risque de favoriser l'imaginaire ?**

Nous avons décidé de dire de quoi il s'agit sans entrer dans le détail précisément pour ne pas alimenter l'imaginaire. Il s'agissait aussi de protéger les personnes qui ont témoigné et la mémoire du P. Philippe.

### **Qu'est-ce qui prouve la véracité de ces témoignages ?**

Les frères responsables de la Communauté et des autorités de l'Église ont eu accès à ces témoignages. Pour eux, à l'unanimité, il n'y a malheureusement aucun doute tant sur le crédit à accorder à ces témoignages que sur les gestes eux-mêmes qui ne peuvent prêter à interprétation.

Ces témoignages viennent de femmes équilibrées. Il faut se méfier du réflexe qui consiste à refuser de regarder les choses en face quand c'est douloureux, au risque de faire porter la faute sur ces femmes. Celles-ci ne manifestent aucune volonté de nuire à la Communauté ni à la mémoire du P. Philippe.

## **De quand datent les faits, et cela concerne quelle période de la vie du P. Philippe?**

Les témoignages concernent la période où il était fondateur et Prieur général. Avant, nous ne savons pas. Aucun témoignage à notre connaissance ne concerne les dernières années de sa vie.

## **N'était-ce pas des gestes de tendresse paternelle ? Ces gestes n'ont-ils pas été mal interprétés ?**

Malheureusement, non. Les gestes sur lesquels les témoignages portent ne prêtent pas à équivoque.

## **N'est-ce pas de la diffamation ?**

La diffamation implique notamment le mensonge, la volonté de nuire, l'animosité personnelle, la mauvaise foi, ou des propos excessifs. Aucun de ces éléments n'est présent dans la communication faite par la Communauté. A aucun moment nous n'avons communiqué en vue de nuire à notre fondateur, à sa réputation et encore moins à son œuvre. Au contraire, nous avons souligné en même temps tout ce qu'il a apporté de bon et nous continuerons à le faire.

Quant au caractère véridique, nous étions malheureusement face à des témoignages convergents et indubitables pour les autorités qui en ont eu connaissance.

## **Si ce n'est pas de la diffamation, peut-on parler de médisance ? En effet, selon le Catéchisme de l'Église Catholique : « Se rend coupable de médisance celui qui, sans raison objectivement valable, dévoile à des personnes qui l'ignorent les défauts et les fautes d'autrui » (n° 2477). N'est-ce pas le cas ?**

Il y avait justement des raisons objectivement valables sur lesquelles frère Thomas s'est largement expliqué. Celles-ci ont été discernées et approuvées en Chapitre général, en Conseil du Prieur général et par Mgr Benoît Rivière (notre Ordinaire), Mgr Henri Brincard (notre Assistant religieux), le Cardinal Joao Braz de Aviz (préfet de la Congrégation romaine pour la Vie Consacrée) et d'autres autorités dans l'Église qui ont été consultées.

Frère Thomas a voulu en parler aux frères puisque ces témoignages considérés comme véridiques concernent le fondateur de notre Communauté. Et il est important d'avoir un rapport juste à son égard.

De plus, le P. Philippe, par son héritage, reste toujours vivant en ce qui concerne la Communauté. En particulier, serait-ce juste pour des jeunes qui entrent chez nous, de leur cacher cette zone d'ombre du fondateur de la Communauté dans laquelle ils vont s'engager pour la vie ?

Aussi, un tel secret de famille aurait eu des effets délétères dans notre communauté.

En outre, des choses étaient connues en dehors de nous, et il fallait dire ce qui était en cause, face à de fausses rumeurs.

Enfin, il fallait pouvoir répondre à ceux qui ne comprenaient pas pourquoi les autorités de l'Église demandaient que la béatification du P. Philippe ne soit pas initiée.

**Comment peut-on juger quelqu'un qui ne peut pas se défendre, puisqu'il est mort ?**

Il ne s'agit absolument pas de juger le P. Philippe, ni de faire une enquête juridique et encore moins un procès. Il s'agissait de permettre aux frères de rechoisir leur fondateur en vérité, sans leur cacher l'existence de témoignages à son sujet. Il est clair que sa responsabilité morale est hors de portée d'un jugement de notre part, cela appartient désormais à Dieu.

**Cette démarche de vérité ne risque-t-elle pas de mettre en péril l'unité et l'avenir de la communauté ?**

Nous traversons un passage délicat et difficile, mais nous avons confiance que cela contribuera à la croissance spirituelle de la Communauté, car Jésus a affirmé que la vérité rend libre. C'est d'ailleurs aussi parce qu'il était convaincu qu'un bien en ressortirait pour la Communauté que le Chapitre général a voulu cette démarche. Aujourd'hui, chacun de nous est responsable de l'unité fraternelle et, comme l'écrivait récemment frère Thomas aux frères : "Il nous faut aller de l'avant et dépenser notre énergie à évangéliser, et non pas en guerres intestines."

**Quelle place le père Philippe va-t-il pouvoir occuper dans l'avenir de la communauté ?**

Il est et demeure notre fondateur, et comme en ont témoigné de nombreux frères et sœurs depuis le Chapitre général, nous vivons la grâce de rechoisir notre fondateur, à la lumière de la Miséricorde de Dieu. Son charisme de fondateur reste intact notamment à travers son enseignement si riche. Nous lui gardons une profonde gratitude pour tout ce que nous avons reçu de lui et qui constitue une source primordiale pour comprendre et vivre notre vocation. Nous voulons donc continuer à travailler et approfondir l'héritage qu'il nous a laissé, puisque c'est par lui que le Seigneur nous a tracé un chemin de consécration et d'évangélisation dans l'Eglise et authentifié par elle.

*Extrait de La Lettre aux Amis de la Famille Saint-Jean nr. 103 (pp. 20-21).*